

Georges Ibrahim Abdallah doit être libéré !

Alors que la justice française a enfin donné son feu vert à sa libération et que son pays est d'accord pour l'accueillir, le parquet national antiterroriste a fait appel, ce qui suspend cette décision ...

Georges Abdallah est un militant communiste libanais emprisonné en France depuis plus de 40 ans. Engagé auprès des peuples palestinien et libanais, il lutte contre les invasions du Liban par l'armée israélienne en 1978 et 1982 et cofonde le Mouvement révolutionnaire libanais Fractions armées (FARL). Il est arrêté à Lyon le 24 octobre 1984.

Au cours d'un procès politique qui a été le théâtre de nombreuses irrégularités, il a été condamné à la réclusion à perpétuité pour complicité dans les assassinats de Yacov Barsimentov et Charles Ray, agents actifs du Mossad et de la CIA, alors que le procureur n'avait demandé qu'une peine de 10 ans.

Libérable en vertu de la loi française depuis 1999, Georges Abdallah a formulé neuf demandes de libération. En 2013, l'une de ces demandes a été acceptée par le tribunal d'application des peines, mais elle a été subordonnée à la signature d'un arrêté d'expulsion vers le Liban. Le ministre de l'Intérieur d'alors (Manuel Valls) refusa de signer l'arrêté d'expulsion, arguant que Georges Abdallah avait refusé de « se repentir ».

En juin 2023, l'avocat de Georges Abdallah, a déposé une nouvelle demande de libération conditionnelle devant le juge de l'application des peines. Le Tribunal a tenu une audience à Lannemezan le 7 octobre 2024 pour statuer sur cette demande.

Le 15 novembre dernier, sa demande de libération conditionnelle a enfin été acceptée par le Tribunal à la seule condition qu'il quitte le territoire national, mais ne nécessite plus d'un arrêté d'expulsion dépendant du ministère de l'Intérieur, ce qui constitue une première victoire importante pour ses soutiens mobilisés depuis des années et les personnalités s'étant engagées plus récemment au nom du respect du droit français et européen.

Le Parquet national antiterroriste ayant fait appel de cette décision, une nouvelle audience doit donc se tenir début 2025.

Le Collectif français LIBERONS MUMIA réaffirme son engagement en faveur de la libération de celui qui est devenu le prisonnier politique le plus ancien d'Europe. L'acharnement des autorités françaises à l'encontre de Georges Abdallah n'a que trop duré, il doit retourner vivre libre dans son pays, le Liban !